

Initiatives parlementaires

Les lois proposées devraient donc prévoir des délais ainsi que des amendes pour encourager la conformité.

Comment puis-je dire que le moment est venu d'instituer des procédures obligatoires d'étude d'impact écologique? C'est l'opinion même du gouvernement. Dans son discours du trône d'avril dernier, le gouvernement a adhéré à la notion de développement viable.

Une autre preuve est le changement d'orientation dont témoigne la décision du premier ministre de créer un nouveau comité du cabinet, sous la présidence de mon collègue le ministre de l'Environnement, aux fins précisément de mettre les préoccupations environnementales au coeur de l'activité du gouvernement et de toutes ses décisions.

Évidemment, le gouvernement actuel a pris d'autres mesures. Il a notamment intensifié son attaque contre la pollution atmosphérique en rendant encore plus rigoureuses les normes d'émissions des gaz provenant des véhicules automobiles. En outre, il a signé le protocole de Montréal visant à réduire l'utilisation des CFC qui détruisent la couche d'ozone. Il a en outre pris des mesures pour réduire les pluies acides au Canada. Cependant, toutes ces mesures ont une caractéristique commune. Ce sont des mesures correctives. Elles visent à corriger les erreurs que nous n'aurions peut-être pas commises si au départ, nous avions tenu compte de leur impact écologique. Notre environnement n'aurait pas subi les dégâts que nous constatons aujourd'hui si nous avions pris auparavant les précautions dont parle cette motion.

Les Canadiens réclament indubitablement des mesures pour protéger l'environnement. Ils veulent le développement durable, mais celui-ci resterait lettre morte si nous négligions d'adopter des mesures législatives pour lui donner un sens et de la substance.

Le fait que nous soyons là en présence d'une motion d'initiative parlementaire est tout à fait à l'honneur de la Chambre. Si un simple député peut formuler à la Chambre une idée utile, quitte à ce que le gouvernement s'en empare et se l'approprie, cela justifie en quelque sorte notre présence et notre participation au Parlement.

À l'issue du débat, j'aurai encore une fois l'occasion de prendre la parole. Je traite de ce sujet à la Chambre depuis plus de 10 ans. Je sais gré au gouvernement de son intention. J'ai hâte d'avoir sous les yeux sa mesure légis-

lative. J'espère que tous les députés l'appuieront de façon à montrer clairement aux Canadiens, en votant en faveur de cette motion, que nous appuyons le principe au Canada de procédures obligatoires d'études d'impact écologique.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): D'abord, monsieur le Président, je tiens à féliciter le député d'avoir présenté un projet de loi qui devrait être la norme de toute mesure législative publique sur l'environnement. Dans son travail au comité de l'environnement et au comité des régions sauvages de l'ouest du Canada, en ce qui a trait à Carmanah, le député a prouvé qu'il est au-dessus de la vile partisanerie politique quand il est question de l'environnement. C'est cette attitude que les Canadiens admirent, et je sais que ses électeurs l'admirent également.

Il est tout à fait approprié que cette mesure d'initiative parlementaire soit à l'étude le jour où les ministériels se révoltent, alors que le gouvernement soulève des questions d'ordre écologique. Je veux parler de la révolte au sujet de VIA Rail. Le gouvernement a essayé de faire des réductions, mais il est devenu hésitant. Un député hoche la tête de l'autre côté, pas le député qui a présenté la motion, mais un de ses collègues qui demande quel rapport existe entre les deux sujets. C'est justement ce sur quoi porte la mesure d'initiative parlementaire dont nous sommes saisis, c'est-à-dire qu'il y a une réaction à toute action. Nous en sommes rendus à ce point là. Il en a été question dernièrement dans une enquête rendue publique par Southam News au sujet de la réaction violente des Canadiens au manque d'action du gouvernement dans le domaine de l'environnement.

VIA Rail est un secteur où la politique du gouvernement va avoir des conséquences directes et néfastes sur l'environnement. Par habitant, le transport ferroviaire contribue le moins à la pollution et constitue le moyen le plus efficace d'aller du point A au point B. Hier soir, j'ai été renversée d'apprendre au comité de l'environnement qu'on n'a tenu aucun compte de l'aspect environnemental dans la décision de réduire les services de VIA Rail. La motion à l'étude a été présentée par le député le 31 mai dernier, comme par anticipation. La motion déclare que:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de présenter une mesure législative pour garantir pleinement la protection de l'environnement au Canada par l'institution de procédures